

Lettre adressée à L'Honorable Tony Clement, P.C., M.P., Ministre de l'Industrie

Monsieur le Ministre,

La décision prise par votre gouvernement le 26 juin dernier de mettre fin à l'obligation de remplir le formulaire long du recensement préoccupe vivement la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) en ce qui a trait tant à la gouvernance publique avisée qu'à la compétitivité de nos entreprises.

En plus d'établir le portrait complet et fiable de la population canadienne, le recensement favorise l'adéquation des politiques publiques aux besoins réels et, par là, une gestion financière éclairée des fonds publics. L'analyse et l'interprétation exécutées par des milliers de chercheurs de tous horizons transforment ces données brutes en connaissances, donc en informations à forte valeur ajoutée. À l'ère de l'économie du savoir dans un contexte de compétitivité sans frontières, l'information vaut son pesant d'or.

Vous n'êtes pas sans savoir que les informations colligées par Statistique Canada à l'aide du questionnaire long du recensement quinquennal servent de fondement pour justifier des décisions prises par des institutions publiques, et ce dans tous les principaux secteurs de la société : santé, éducation, culture, sécurité publique mais également économie et finances. Le défaut de détenir un échantillonnage scientifiquement représentatif risque de miner la confiance des citoyens à l'égard de décisions futures des administrations publiques. Il privera de nombreux organismes, associations, acteurs économiques et petites concentrations géographiques sous-représentées d'une source de données autrement introuvables. À cet égard, le Québec est plus touché que les autres provinces compte tenu de l'importance que nous devons accorder aux données socio-linguistiques tant pour la préservation de la langue française que pour l'accueil et intégration des immigrants en respect avec leurs droits à titre de minorité.

La Fédération est d'avis qu'il s'agit d'une contribution citoyenne fort raisonnable au regard des précieux avantages apportés à l'ensemble des Canadiens et ce, peu importe leur provenance, leur statut ou leur condition économique. Appliquée depuis plus de 40 ans, cette méthodologie rigoureuse combinée à l'indépendance de Statistique Canada et à ses normes de confidentialité lui ont assuré une crédibilité à toute épreuve, un exemple pour de nombreux États modernes.

En vertu de ce nouveau principe de déclaration volontaire, les seules données scientifiquement fiables seront celles recueillies auprès de toute la population par le questionnaire court, soit l'âge, le sexe et le lieu de résidence. Bien que vous puissiez présumer de la bonne intelligence des citoyens à l'égard de l'importance de répondre volontairement au questionnaire long, la fiabilité et l'étendue de l'échantillonnage ne pourront être scientifiquement représentatives. Cette nouvelle méthode compromettra la fidélité du portrait de la société canadienne du prochain exercice de 2011 tout en rendant boiteuse voire douteuse toute comparaison avec les années antérieures.

Pour les entreprises, l'information découlant du questionnaire long fait partie intégrante de l'intelligence d'affaires et revêt une importance cruciale afin d'améliorer leur compétitivité. La Fédération des chambres de commerce du Québec est d'avis qu'à un moment où les ressources sont rares, le gouvernement, en rendant facultatif la complétion du formulaire long, se prive de ressources documentaires peu coûteuses qui lui permettent de mieux cibler ses interventions et de concevoir des programmes qui répondent vraiment aux besoins des entreprises et de toutes les communautés et collectivités canadiennes.

Nous vous demandons de surseoir à votre décision, le temps de procéder à un processus élargi de consultation. Le Canada est reconnu internationalement comme étant un État bien gouverné et dont les institutions publiques sont d'une grande qualité, notamment en ce qui a trait à la qualité de son agence de statistique nationale. Plus qu'une perte de prestige à l'échelle internationale, cette décision pourrait priver nos entreprises et nos industries d'un avantage concurrentiel unique, et par conséquent, affecter notre niveau de compétitivité.

Françoise Bertrand
Présidente-directrice générale
Fédération des chambres de commerce du Québec